



# COMPTE RENDU

C O N S E I L  
M U N I C I P A L  
D U  
1 3 M A R S  
2 0 2 3

## SOMMAIRE

I – PROJETS DE VILLE.....	3
1 – Demandes de subvention pour la réalisation d’un projet « tennis santé ».....	3
.....Rapporteur Daniel GUIGNARD .....	3
2 – Demande de subvention dans le cadre la DSIL 2023 pour la réalisation d’un projet ombrière photovoltaïque en vue d’autoconsommation collective .....	5
.....Rapporteur Claude BOISSON .....	5

*Claude BOISSON : Bonsoir et merci à tous pour votre présence pour ce conseil municipal exceptionnel qui nous réunit ce soir. En effet, nous pourrions récupérer quelques lignes de crédits qui concerne un sujet qu'on a déjà débattu au mois de décembre sur la taxe d'aménagement des zones d'activités de la CAN.*

*Claude BOISSON : Y a t-il des absents excusés ?*

*J'ai reçu les pouvoirs de C. RICHECOEUR donne procuration à JP.DIGET, S.BERDOLET donne procuration à P.DOUBLEAU, C.QUESNEL donne procuration à C. LOUSTAUNAU, S.MUSELLEC donne procuration à C. MOSCHENI, C. ROCHE donne procuration à P. GIRARD, E. BOURCEVET donne procuration à N.MAGRO, D.GUIGNARD donne procuration à P.BARRE, C.DE OLIVEIRA donne procuration à C.BOISSON.*

*Absents excusés : Y. AUBERT, S. DALLET, S. CHAIGNE, C. RICHECOEUR*

*Je déclare donc cette séance de Conseil Municipal du 13 février 2023 ouverte et désigne Jean-Eude BERTRAND pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.*

## **I – PROJETS DE VILLE**

### **1 – Demandes de subvention pour la réalisation d'un projet « tennis santé »**

.....**Rapporteur Daniel GUIGNARD**

Le tennis est un sport qui contribue au bien-être physique, mental et social, les trois composantes de la définition de la santé. Il se révèle, en effet, être en tête dans les études internationales en termes de bénéfices pour la santé. Facteur de prévention, il est aussi un véritable outil thérapeutique dans la lutte contre les maladies chroniques et le vieillissement. C'est certainement en souhaitant appliquer ces principes, dans la continuité de son action en faveur du développement du tennis en fauteuil que l'association de tennis de Chauray avec le soutien de la municipalité s'est lancée dans le projet de faire du club un centre régional de ressource en tennis fauteuil (CRRTF) et un centre départemental de ressource en tennis (CDRTS) santé sachant :

- Que le club offre une des 3 zones de pratique de la région Nouvelle Aquitaine (autre Bordeaux et Pau).
- Que le club est référencé par l'ARS PEPS (prescription d'exercice physique pour la santé)

Ses objectifs en tant que CRRTF sont de développer le Tennis ainsi que le padel tennis assis, développer le matériel, la pédagogie, de développer des formats de jeu et de les promouvoir et d'en proposer à la FFT.

Ses objectifs en tant que CDRTS sont notamment de développer des formats de jeu adaptés à certaines ALD quand c'est possible, développer une pédagogie évolutive et adapter les exercices aux ALD...

Pour créer ces deux centres, des adaptations ciblées des installations existantes sont nécessaires, tout en optimisant les coûts des aménagements de nature à limiter le volume des coûts dans un contexte propice à leur renchérissement.

Le descriptif des travaux à réaliser peut ainsi être récapitulé :

- Mise à neuf et aménagement des locaux
- Création d'1 padel couvert avec dallage complet (espace sport santé bien être et accueil)
- Déplacement du court de tennis en fauteuil
- Installation de bardages adaptés (Bâches rétractables, pliables...)
- Aménagement de rangements sur le côté du terrain des courts couverts

Le plan de financement de l'opération peut ainsi être récapitulé :

Dépenses		Recettes	
Mise à neuf et aménagement des locaux	80 000€	Financement ANS	168 000€
Création d'1 padel couvert avec dallage complet	110 000€		
Déplacement du court de tennis en fauteuil	40 000€		
Installation de bardages adaptés	22 000€	Financement DSIL	26 000€
Rangement sur le côté	8000€	Financement régional	26 000€
Maitrise d'œuvre	20 000€	Autofinancement communal	60 000€
<b>TOTAL</b>	<b>280 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>280 000€</b>

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour :

**Article 1 :** Approuve le nouveau plan de financement de cette opération et la demande de subvention auprès de l'ANS au titre du programme des 5000 chantiers relative à l'aménagement d'un centre de tennis santé et centre régional de tennis en fauteuil.

**Article 2 :** Approuve le plan de financement de cette opération et la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour 2023.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile pour son obtention.

*Claude BOISSON : Je laisse la parole à Luiguy TORIBIO qui va nous expliquer la teneur de cette demande.*

*Luiguy TORIBIO : Par rapport au dernier point qui vous avait été présenté au dernier conseil municipal du 28 février 2023, il y avait une mise à jour à réaliser en lien avec le point qui va suivre. Dans le plan de financement qui vous est proposé la part demandée à l'ANS a diminué légèrement qui vient du fait qu'il y a d'autres financeurs en lien avec le projet global. Il fallait mettre à jour ce dossier. Dans le 1<sup>er</sup> projet il y avait une part de photovoltaïque dont 68000 Euros qui restait à charge pour l'adaptation.*

*Dans le 2<sup>ème</sup> projet proposé aujourd'hui on change de braquet. Au lieu que le projet soit supporté par un opérateur tiers et que la ville y participe en abondant le plan de financement dans le cadre du 2<sup>ème</sup> projet, c'est la ville qui sera maître d'ouvrage.*

*Cette opération est faite au titre du programme des 5000 chantiers. L'objectif est de maximiser au maximum tous les financements possibles pour cette opération et donc diminuer l'autofinancement communal.*

*Claude BOISSON : Nous sommes les maîtres d'ouvrage et portant intégralement ce dossier. L'intérêt est que l'on pourra exploiter l'énergie produite pour l'utiliser sur nos propres équipements ce qui changera la donne de l'intérêt financier de manière conséquente.*

*Christian LOUSTAUNAU : Une remarque, il y a une petite erreur de calcul dans le tableau des recettes. L'autofinancement communal serait à 60 000 euros pour un total de recettes à 280 000 euros ce qui équilibrerait les dépenses.*

*Claude BOISSON : La correction a été apportée.*

*La date de dépôt du dossier est au plus tard demain.*

2 – Demande de subvention dans le cadre la DSIL 2023 pour la réalisation d'un projet ombrière photovoltaïque en vue d'autoconsommation collective

.....**Rapporteur Claude BOISSON**

Dans un contexte financier inflationniste en particulier dans le domaine de l'énergie avec une explosion sensible des prix de l'électricité et du gaz, la municipalité s'est fixée comme priorité d'investir dans la transition énergétique et dans la sobriété énergétique de son patrimoine immobilier.

Dans le domaine sportif, la ville de Chauray a pour projet d'améliorer ses installations de Tennis en lien avec le club de tennis local : les trois courts de tennis existant ainsi que le terrain de padel tennis nouvellement aménagé seront ainsi intégralement couverts par une toiture photovoltaïque qui permettra de manière simultanée l'éclairage des courts le soir.

La mise en œuvre de ce projet d'ombrières va donc en premier lieu permettre d'améliorer des installations sportives existantes : la pratique sportive sera développée et le jeu sera désormais possible pendant des périodes plus larges en dépendant moins des conditions météo (pluies, épisodes de chaleur...), ou des horaires (nuit)

Par ailleurs, et c'est l'intérêt majeur de ce projet conçu pour générer une autoconsommation collective, il va permettre :

- d'améliorer de manière durable la consommation des équipements publics qui vont désormais être alimentés par une énergie renouvelable.
- De générer des économies de consommation.
- De générer des recettes pour le surplus qui ne sera pas consommé et qui sera vendu.

En effet, il a été pensé pour que les ombrières réalisées permettent l'alimentation :

- du réseau électrique du complexe de sports football et tennis.
- du réseau électrique de l'EHPAD.
- du réseau électrique de l'hôtel de ville.
- du réseau électrique de l'école élémentaire Saint-Exupéry.

Sur la base des premières études obtenues ce sont des économies annuelles de l'ordre 76K€ annuels par an sur les dépenses de la ville qui seraient réalisées.

L'EHPAD pourrait également bénéficier d'une énergie renouvelable moins chère qui lui sera vendue par la ville. Les économies pour l'EHPAD sont évaluées à 74K€.

Le plan de financement de l'opération peut ainsi être récapitulé :

Dépenses		Recettes	
Aménagement des ombrières	710 000€	Financement DSIL	234 000€
		Financement SIEDS	234 000€
Maitrise d'œuvre	70 000€	Autofinancement communal	312 000€
TOTAL	780 000€	TOTAL	780 000€

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour :

**Article 1** : Approuve le plan de financement de l'opération.

**Article 2** : Approuve la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour l'année 2023.

**Article 3** : Donne autorisation au Maire de signer tout document relatif à cette opération.

*Luiguy TORIBIO : On est sur une opération très intéressante d'un point de vue environnemental, financier dans un contexte d'inflation. Elle mérite qu'on dépose un dossier au moins pour avoir des financements qui permettraient à la ville via l'Etat par la DSIL et via le SIEDS de financer les 2/3 de cette opération.*

*L'objectif de la création de ces ombrières serait d'alimenter en énergie électrique 4 sites qui appartiennent à la ville (complexes foot et tennis, l'EHPAD, l'Hôtel de ville, l'école Saint-Exupéry).*

*Les calculs ont été faits pour voir ce que pourrait représenter les économies que l'on a estimé à 76 000 euros. C'est une contraction des 52 000 euros d'économie que la ville ferait en alimentant en énergie*

électrique les 3 sites qui sont (complexes foot et tennis, l'Hôtel de ville, l'école Saint-Exupéry). et des 23 000 euros que représenterait la vente du surplus de production d'énergie que la ville vendrait au fournisseur historique d'énergie.

L'EHPAD pourrait bénéficier à lui seul d'économie qui s'élèverait à 74 000 euros.

Charles-Antoine CHAVIER : Qui a réalisé cette étude ?

Luiguy TORIBIO : C'est madame Cécile Cottet de la société SEOLIS PROD.

Si on met en place ce système d'ombrières on passe d'un système qui produit de l'énergie et représente un bilan carbone de 74g de CO<sup>2</sup>/kwh d'électricité à 50g de CO<sup>2</sup>/Kwh donc diminution très importante de 50% du bilan carbone de la production d'électricité sur ces 4 sites. Ça va également diminuer de 12% les gaz à effet de serre, ce qui n'est pas anodin.

Le gain sur une année est estimé à 53 000 euros environ pour la ville et pour l'EHPAD de 74 000 euros.

Jean-Charles CHAVIER : Je ne suis pas sûr qu'il faille parler des ventes des surplus dans votre dossier, puisque normalement sur l'auto consommation pure il n'y a pas de sujet pour pourra avoir des aides, par contre si tu parles de revente, et vente de surplus il faut faire attention, car c'est illégal. On ne peut pas donner de subvention à partir du moment où ta production a été financée.

Luiguy TORIBIO : Il faut bien voir que le niveau de surplus est anecdotique par rapport à l'ensemble de l'opération

Claude BOISSON : Même si on n'a pas de surplus, il y a des choses qu'il faut qu'on complète en terme d'auto consommation, ce sont les consommations de la communauté d'agglomération, on a la médiathèque, si on a la possibilité de revendre ce qui semble se dessiner, on a la médiathèque et la piscine. Si ça marchait notre toiture photovoltaïque est sous dimensionnée pour répondre à toutes ces consommations.

Luiguy TORIBIO : Dans la présentation il ne sera pas fait mention du surplus.

Quant au plafond du SIEDS, il n'est pas encore arrêté mais il pourrait être buté à 200 000 euros.

Claude BOISSON : Vous avez tous les détails de ce montage financier, il peut y avoir des modifications des changements, mais ça vaut le coup de la tenter. On parle d'un amortissement en l'espace de 4 ans maximum, ce qui veut dire qu'au-delà ce sont des économies en particulier pour l'EHPAD qui est assez impacté par l'explosion des coûts de l'énergie

Jean-Claude RENAUD : Le processus d'alimentation depuis les ombrières par exemple pour aller alimenter l'hôtel de ville et l'EHPAD

Claude BOISSON : C'est tout à fait transparent ; Les ombrières produisent, elles sont connectées au réseau, on compte l'énergie produite et on déduit sur les consommations ailleurs. Ce n'est pas un fil direct. Il faut que nos équipements soient dans l'environnement avec un rayon de 2 km. Il est possible que ça évolue parce que on parle de 3 – 5 km. Il y a des dérogations. Si on veut faciliter l'auto consommation, il faut la faciliter véritablement.

Je ne connais pas le détail des dernières réglementations mais il était prévu que les coûts de l'acheminement de l'énergie était négligeables. Pour rendre le coût de production des Kw compétitif par

*rapport à un coût normal. Puisqu'on transporte l'énergie sur une petite distance on ne va pas appliquer des coûts de transport comme les KW consommés chez nous.*

**Christian LOUSTAUNAU :** *Il est dommage que nous n'ayons pas eu la présentation de monsieur Toribio en amont car il y a beaucoup de questions qui se posent par exemple : quelle est la surface qui va être installée de panneaux photovoltaïques ? Il faut être précis.*

**Luiguy TORIBIO :** *Ce sont des informations que nous pourrions vous donner.*

**Christian LOUSTAUNAU :** *Cela aurait été intéressant que nous connaissions le prévisible. On ne sait pas le soleil qui fera même demain et savoir quel était le volume car pour alimenter tous les bâtiments qui sont cités dans la délibération il faut quand même un certain volume*

**Luiguy TORIBIO :** *Ils ne sont pas alimentés à 100%, ils le seraient à titre d'exemple à 36% pour l'EHPAD.*

**Christian LOUSTAUNAU :** *Vous venez de dire 780 000 et on a dans la délibération 710 000. Dans cet investissement entre le toit du tennis et l'EHPAD puisque nous sommes sur des terrains mitoyens est-ce qu'il est prévu de tirer un câble ?*

**Luiguy TORIBIO :** *710K€ ce sont les travaux 780 on y rajoute la maîtrise d'œuvre. Il n'y a pas de réseau de créer entre l'ombrière et l'EHPAD*

**Christian LOUSTAUNAU :** *Vous allez utiliser le réseau de GEREDIS pour aller délivrer cette énergie aux différents bâtiments et pour avoir négocié avec GEREDIS, il va falloir négocier un contrat GRDF. Ce n'est pas très simple comme contrat donc j'attire votre attention sur ce sujet.*

*La vente de l'énergie à l'EHPAD qui est une personne morale différente de la mairie, ce qui veut dire que la mairie devient fournisseur d'électricité et doit avoir quelques agréments de la part de la commission pour la régulation de distribution de l'énergie. Quelques difficultés juridiques sont à prévoir. Comment assurer ce projet ?*

**Claude BOISSON :** *La même question se pose pour la communauté du niortais. On a bon espoir que les choses évoluent.*

**Charles Antoine CHAVIER :** *Sur la problématique liée avec le gestionnaire de réseau, la commune de Chauray est membre du SIEDS, SIEDS qui gère GEREDIS il n'y aura donc aucun problème sur la gestion du contrat.*

*La gestion de tous ces flux entre la production et la consommation, on est sur un exercice qui n'est pas simple, mais que le cadre législatif, notamment depuis la loi d'accélération sur les ENR, a encadré depuis peu, puisqu'une loi qui a été publiée samedi nous permet de mettre en place une personne morale organisatrice qui va gérer les flux entre ces différentes entités.*

*Elle peut prendre différentes formes : association, idée que nous sommes en train de travailler au SIEDS qui aurait pour but d'intégrer le fournisseur d'énergie, le producteur dédié au projet,*



*la collectivité et pourquoi pas l'EHPAD etc... Ce sera cette personne morale juridique différente qui organisera tous ces flux comme la loi le prévoit. C'est dans les projets d'auto consommation collective. Juridiquement c'est faisable et prêt à être proposé aux collectivités sur le département des Deux-Sèvres.*

**Claude BOISSON** : *Dans la mesure où le SIEDS est d'accord il aurait été dommage de ne pas tenter cette délibération. Il y a une volonté très forte de la part des pouvoirs publics qui ont bien compris que l'intérêt des bâtiments publics en mesure d'accueillir des milliers de m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques c'est un enjeu de consommation d'énergie majeur et qu'il semble que le gouvernement ait envie que ces projets aboutissent et que les collectivités soient auto consommatrices de leurs propres installations qui sont gros consommateurs d'énergie. C'est un projet environnemental en circuit court.*

**Christian LOUSTTAUNAU** : *A combien sera vendu le Kw/h à l'EHPAD ?*

**Claude BOISSON** : *Je ne sais pas. Pour le moment les simulations que l'on a faites sont par rapport au coût actuel*

**Charles-Antoine CHAVIER** : *Aujourd'hui le nouvel arrêté tarifaire pour le surplus est passé de 118 à 128 € le Mw/h. l'état du marché actuel pour 2024 fait qu'on a un coût du Mw/h autour de 180/190 € le Mw/h .*

**Claude BOISSON** : *On a peut-être une chance d'avoir une subvention donc on tente ce montage financier*

*Tous les points sont abordés, le conseil Municipal est clôturé.*

*Fin de séance à 21H15.*

*Le Maire Claude BOISSON*

*Le secrétaire de séance Jean-Eude BERTRAND*